



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le Recteur
Chancelier des Universités

à

Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissements d'enseignement privé
sous contrat du second degré

Nice, le 20 avril 2016

Rectorat

**Pôle Ressources
Humaines**

**Service de
l'Enseignement Privé**

Chef de Service
Catherine Bellenfant

Affaire suivie par
Catherine De La Celle

Téléphone :
04 92 15 47 23
Fax
04 92 15 47 06

Mél.
catherine.de-la-celle@ac-
nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

Objet : Tableaux d'avancement à la hors classe des maîtres contractuels à l'échelle de rémunération de professeur certifié, professeur de lycée professionnel et professeur d'EPS au titre de l'année 2016-2017.

Réf : - Article R. 914-65 du code de l'éducation
- Note DAF D1 n°2014-031 du 26 février 2014 et n°2014-032 du 26 février 2014 (BOEN n°11 du 13 mars 2014)

P.J. : Fiches de candidature

La présente note fixe les instructions relatives aux modalités d'accès par tableau d'avancement à la hors classe de professeur certifié, professeur d'éducation physique et sportive et professeur de lycée professionnel.

I - Conditions générales de recevabilité

Les maîtres concernés doivent être en fonction au 1^{er} septembre 2016 ou bénéficier de l'un des congés entrant dans la définition de la position d'activité des agents titulaires de l'Etat (congé de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée, congé de maternité, de paternité ou pour adoption, congé de formation professionnelle, congé de présence parentale).

Peuvent accéder à la hors classe de leur échelle de rémunération, les maîtres contractuels ou agréés ayant atteint, **au 31 août 2016, au moins le 7^{ème} échelon** de la classe normale de l'une des échelles de rémunération concernées, y compris ceux qui sont en période probatoire dans d'autres échelles de rémunération.

II – Dépôt des candidatures

Les enseignants candidats qui justifient des conditions de recevabilité précitées devront renseigner la notice de candidature jointe en annexe.

Les copies des titres et diplômes de l'enseignement supérieur devront obligatoirement être jointes à la notice de candidature. Ces documents doivent



permettre au Service Enseignement privé d'attribuer les points supplémentaires correspondants. Aucun document manquant ne sera réclamé par mes services.

Il est rappelé que les maîtres qui ont déjà été candidats les années scolaires précédentes et qui n'ont pas été retenus doivent renouveler leur demande pour l'année scolaire 2016-2017.

2 / 2

III - Reclassement des maîtres retenus

Les enseignants admis aux tableaux d'avancement à la hors classe seront reclassés, à compter du 1^{er} septembre 2016, à l'échelon comportant un indice égal ou immédiatement supérieur à celui dont ils bénéficiaient dans la classe normale

IV – Calendrier

Je vous demande, par tous les moyens appropriés, notamment par voie d'affichage, **de veiller personnellement** à ce que cette circulaire soit portée à la connaissance des enseignants concernés de votre établissement.

Les fiches de candidature, regroupées et contrôlées par vos soins, seront adressées exclusivement par courriel à catherine.de-la-celle@ac-nice.fr, sous forme d'un fichier PDF unique par candidature d'enseignant. Chaque dossier PDF devra être au nom du candidat et doit être transmis au rectorat de Nice, Service Enseignement privé, pour le 25 mai 2016, date limite de rigueur.

SIGNEE

**ACCES PAR TABLEAU D'AVANCEMENT A LA HORS CLASSE
DE L'ECHELLE DE REMUNERATION DE**

- PROFESSEUR CERTIFIE
 PROFESSEUR D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Date limite de dépôt des candidatures fixée au 25 mai 2016

DISCIPLINE :

Echelle actuelle de rémunération : Etes-vous bi-admissible : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON NOM D'USAGE : Nom de famille : Prénom : Date de naissance : Etablissement d'exercice (nom, type, ville) :	<i>Cadre réservé Au Rectorat</i>
I - Note pédagogique (au 31/8/2015) : Note administrative :	Note péréquée
II – TITRES (au 25 mai 2016) <i>Joindre obligatoirement les copies des titres et diplômes</i> <u>Hors classe de professeur certifié :</u> <input type="checkbox"/> admissibilité au concours de l'agrégation (concours externe ou CAER), au concours de chef de travaux (degré supérieur) <input type="checkbox"/> admission par concours au CAPES, CAPET, CAPEPS (concours externe, CAFEP ou CAER), CAPLT et PTLT <input type="checkbox"/> DES ou maîtrise (non cumulable entre eux) <input type="checkbox"/> DEA, DESS, master, titre d'ingénieur, diplôme de l'ENEP ou de l'ILEPS (non cumulables entre eux) <input type="checkbox"/> diplôme de l'enseignement technologique homologué niveau I et II (non cumulables entre eux) <input type="checkbox"/> doctorat d'Etat, doctorat de troisième cycle ou titre de docteur-ingénieur répertorié comme diplôme national en application des dispositions antérieures à la loi n°84-52 du 26 janvier 1984	POINTS TITRES
III – ECHELON (au 31 août 2016) : Date d'entrée dans le 11 ^{ème} échelon : Décompte des années depuis cette date jusqu'au 31/08/2016 :	POINTS ECHELON
Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie exacts les renseignements et complets les diplômes figurant au présent dossier. Fait à _____, le _____ Signature _____	TOTAL

**ACCES PAR TABLEAU D'AVANCEMENT A LA HORS CLASSE
DE L'ECHELLE DE REMUNERATION DE**

PROFESSEUR DE LYCEE PROFESSIONNEL

Date limite de dépôt des candidatures fixée au 25 mai 2016

DISCIPLINE :

Echelle actuelle de rémunération : NOM D'USAGE : Prénom : Etablissement d'exercice (nom, type, ville) :	Nom de famille : Date de naissance :	<i>Cadre réservé Au Rectorat</i>
I - Note pédagogique (au 31/8/2015) :	Note Administrative :	Note péréquée
II – <u>TITRES</u> (au 25 mai 2016) <i>Joindre obligatoirement les copies des titres et diplômes</i> <u>Hors classe de professeur de lycée professionnel :</u> <input type="checkbox"/> admissibilité au concours de l'agrégation (concours externe ou CAER), au concours de chef de travaux (degré supérieur) <input type="checkbox"/> admission au concours PLP2 ou PLP (concours externe, CAFEP ou CAER) ou au concours de professeur technique chefs de travaux de CET <input type="checkbox"/> admissibilité au concours PLP2 ou PLP, au CAPES, au CAPET (concours externe, CAFEP ou CAER), au concours de PT chef de travaux ou au PTLT (deux au maximum) <input type="checkbox"/> admission au concours PLP1 ou CAPCET <input type="checkbox"/> formation d'une année de reconversion effectuée en tant que PLP2 avec succès, c'est-à-dire validée par les corps d'inspection et se traduisant par un changement de discipline <input type="checkbox"/> titres ou diplômes sanctionnant 2, 3 ou 4 années d'études après le baccalauréat ou diplôme de l'enseignement technologique homologué niveau I et II en application de la loi n°71-577 du 16 juillet 1971 <input type="checkbox"/> Diplôme du meilleur ouvrier de France		POINTS TITRES
III – <u>ECHELON</u> (au 31 août 2016) : Date d'entrée dans le 11 ^{ème} échelon : Décompte des années depuis cette date jusqu'au 31/08/2016 :		POINTS ECHELON
Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie exacts les renseignements et complets les diplômes figurant au présent dossier. Fait à _____, le _____ Signature _____		TOTAL